



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16061785

TRIBUNAL DE COMMERCE

25 AVR. 2016

DIVISION MONS

Dénomination : SOCIETE COOPERATIVE DES PANOTTES

Forme juridique : Société Coopérative à responsabilité limitée

Siège : Rue des Frères, 41 à 7830 Silly-Ex-Thorincourt

N° d'entreprise : 0433.229.615

Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire - Transfert de parts / Démission et Nomination

Le 15 février 2016, s'est tenue au siège de la SCRL SOCIETE COOPERATIVE DES PANOTTES, Rue des Frères 41 à 7830 Silly-Ex-Thorincourt, une assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour : Transfert de parts - Démission / Nomination nouveau gérant

Tout le monde étant présent, les décisions ont été prises à l'unanimité :

1. Suite aux deux contrats de reprise de l'exploitation agricole établis entre Mr et Mme JANSSENS-MAENHOUT et Mr JANSSENS David et Mme VERACX Caroline en date de ce jour, la nouvelle répartition des parts est la suivante (voir registre des parts):

- Mr JANSSENS David : 99 parts
- Mme VERACX Caroline : 99 parts
- Mr JANSSENS François : 1 part
- Mme MAENHOUT Michèle : 1 part

2. A cette même date Mr JANSSENS François et Mme MAENHOUT Michèle démissionnent de leur poste d'administrateur-gérant de la société coopérative et sont désignés pour les remplacer Mr JANSSENS David et Mme VERACX Caroline.

Les associés,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2016 - Annexes du Moniteur belge